

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER**

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

**À**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes**

**Mesdames et Messieurs**

**les Conseillers Municipaux**

**62221 NOYELLES-sous-LENS**

***Canton de Harnes***

***Arrondissement de Lens***

***Département du Pas-de-Calais***

***Téléphone : 03.21.13.02.31***

***Télécopie : 03.21.13.02.40***

***Nos réf : AR/MG/SM/VVL***

**Transmis le : 28 septembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE (18h41), Francis LOCQUET, Chantal GAUTHIER, \*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Jean-Michel SKOTARCZAK (procuration à Sandra BLANCHARD), Philippe CERF (procuration à Valérie DELVALLEZ), Emmanuelle DHONDT (procuration à Patrice WETISCHEK), Daniel WAWRZYNIAK (procuration à Francis LOCQUET), Mickaël KOPREK (procuration à Claude SIBIRIN), Conseillers Municipaux. \*\*\*\*\*

**ÉTAIT ABSENT** : M. Louis ALEXANDRENNE, Conseiller Municipal. \*\*\*\*\*

Madame Valérie DELVALLEZ a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. \*\*\*\*\*

**1) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018 :**

*- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, des observations.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>2</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

**2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018 :**

*- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.*

*Concernant la petite épicerie.*

*Elle nous avait demandé une aide financière pour l'ouverture et nous avons émis un avis défavorable.*

*Pour le moment, il n'y a pas de réponse de la part de la société MONJOIE.*

*Plus de son, plus d'image.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : depuis que nous avons fait la réunion ?*

*- Monsieur Le Maire : le banquier voulait me rencontrer concernant la parcelle devant.*

*Comme nous ne voulions pas la vendre, il n'est pas revenu vers moi.*

*Je laisse tomber donc, c'est tout.*

*De toute façon, la parcelle je ne la vendrai pas.*

*A la limite, je peux faire une convention de mise à disposition gratuite.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui.*

- Monsieur Le Maire : mais ça s'arrête là.

*Le béguinage, les travaux devraient reprendre d'ici début septembre, le 12, le gros œuvre, normalement va encore durer pendant 6 mois.*

*Nous n'ouvrirons pas la rue Schaffner, je pense, avant avril 2019.*

*Parce que là, pendant 6 mois, il va y avoir des camions qui vont être stationnés sur la voirie donc, ça va être infernal.*

*Et après de toute façon, nous devons faire une réfection de chaussée également.*

*Autant attendre qu'ils aient terminé le gros œuvre pour ré-ouvrir la voirie.*

- Madame Maryvonne POULAIN : et concernant la rue du 8 mai, parce que ça rouspète quand même.

- Monsieur Le Maire : et bien écoute pas trop.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne viennent pas en mairie mais ils viennent nous mettre des courriers chez nous.

- Monsieur Le Maire : j'y suis passé plusieurs fois, j'ai vu les riverains, il y a quelques modifications à faire mais sinon sans plus.

*Je n'ai pas de remontées négatives de la part des riverains.*

*Des petites interrogations, des petites choses à modifier que nous allons prendre en compte pour certaines personnes mais sinon....*

- Madame Maryvonne POULAIN : et quand le soir il y a des bouchons qui remontent aussi encore une fois.

*Vous n'avez pas les remontées ?*

*Les gens doivent s'adresser chez nous, plutôt que chez vous.*

- Monsieur Le Maire : les bouchons de toute façon nous les aurons.

*De toute façon, que tu fasses des rétrécissements ou pas, tu les auras.*

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il faut transiter, parce qu'il y en a, quand ils arrivent à la chicane et qu'ils voient qu'une voiture arrive en face et bien ils accélèrent au lieu de laisser passer.

- Monsieur Le Maire : après c'est le code de la route.

*Moi, je n'y peux rien.*

- Madame Maryvonne POULAIN: *c'est parce que je n'ai pas pris le courrier mais c'est vrai que....*

- Monsieur Le Maire : *face aux incivilités des gens, je ne peux rien faire.*

*Et c'est vrai que ça ralenti quand même énormément.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ça ralenti, mais ça n'empêche pas le passage.*

*Et, est-ce que vous avez une clarté vis à vis du BHNS ?*

*Tout le monde nous dit : où est-ce qu'il va passer ? Les ennuis que ça va causer quand il va bloquer carrément.*

*On nous pose un tas de questions et je pense que c'est maintenant qu'il faudrait faire une réunion pour le BHNS car les gens nous posent des questions, mais nous ne pouvons pas répondre.*

*Parce que nous sommes en train de se demander déjà, comment il va faire ? Il y a des gens qui ne prendront plus, ni la route nationale, ni, et ils passeront par toutes les petites rues.*

- Monsieur Le Maire : *j'ai pris la route nationale pour l'essayer un peu.*

*Il y a des endroits, je me demande par où il va passer.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *et quand tu vas devoir le suivre et qu'il y aura un véhicule NICOLIN en plus.*

*Et les gens disent mais à quoi ça va servir ?*

*Parce que finalement, ça va créer des problèmes.*

*Nous ne pouvons pas répondre, nous ne sommes même pas au courant.*

- Monsieur Le Maire : *mais pour moi, c'est pareil.*

*Je suis incapable de te dire après le 02 janvier 2019, comment ça va se passer ?*

*Mais je suis persuadé de la façon dont ça a été fait que les gens vont emprunter le réseau secondaire.*

*C'est clair.*

*De toute façon à partir de 2020, nous allons être obligés de travailler sur un plan de circulation sur la commune parce que nous allons avoir des véhicules qui vont être partout.*

- Madame Maryvonne POULAIN : si pendant les premiers temps, ils vont bien le suivre et puis après quand ils vont voir le temps qu'ils vont mettre à le suivre, quand il va s'arrêter, quand il va reprendre.

*Parce que c'est vrai que moi même je me suis posée la question, mais où il va passer ?*

- Monsieur Patrick BOULOGNE : le problème, c'est qu'il quitte sa voie régulièrement.

*Je pensais honnêtement qu'il allait avoir sa voie centrale, réservée au bus, comme dans toutes les villes où ils font des couloirs de bus.*

- Monsieur Le Maire : oui. Je pensais qu'il y avait la voie centrale.

*Que par moments, pour prendre des passagers, il quittait la voie centrale et qu'il repartait.*

*Mais là, ça fait des zigzags, tu n'as plus de marquage, tu n'as plus rien.*

- Madame Sabine FINEZ : il y a 80 % de voie partagée.

- Monsieur Bernard FINEZ : les gens vont certainement continuer à faire ce qu'ils font actuellement.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il est sûr et certain que ce sont les réseaux secondaires qui vont souffrir.

*Tous les gens qui connaissent les petites routes pour passer, ils les emprunteront.*

*Où par Sallaumines, Méricourt.*

- Monsieur Francis LOCQUET : nous, pour le BHNS, nous sommes pour la gratuité.

*Pour la simple raison, c'est que le nombre de personnes qui vont payer les billets entièrement, vu le système de friction.*

*Si on prend le nombre de personnes qui vont devoir travailler, on voit mal comment ça va être rentable.*

- Monsieur Le Maire : comment tu le finances ?

- Monsieur Francis LOCQUET : si vous faites un système de tickets, il y aura des personnes à supprimer là.

- Monsieur Le Maire : non, je veux dire, tu es pour la gratuité du BHNS, OK.

*Mais comment tu finances la gratuité parce que si tu fais la gratuité, il va falloir que tu rémunères le SMT.*

*Il va falloir rémunérer le SMT et je crois que c'est 5 millions d'euros.*

*Tu trouves où, les 5 millions d'euros ?*

*Si tu fais la gratuité, il faut bien que tu payes le prestataire.*

*Le prestataire, c'est le SMT.*

*Lui, il se rémunère par les tickets, par le prix que tu payes en prenant le bus.*

*Si tu fais, si la CALL décide de faire la gratuité, il faut bien que quelqu'un paie le prestataire le SMT.*

*Et le coût, c'est 5 millions d'euros.*

*Tu vas les chercher où ?*

*- Monsieur Bernard FINEZ : et il y a un amortissement, les bus, il faut bien les amortir.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : oui mais bon, d'un autre côté.*

*- Monsieur Le Maire : dans quel but ?*

*Pourquoi tu veux la gratuité ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : parce que les retraités ont des réductions, les étudiants ont des réductions, les sans emplois ont des réductions.*

*- Monsieur Le Maire : tu sais combien ça va coûter par mois le bus à certaines personnes ?*

*Comme les étudiants ou autres.*

*5 € par mois.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : c'est pour cela, vu le nombre de personnes qu'il va falloir mettre pour s'occuper des tickets.*

*- Monsieur Le Maire : non, il n'y aura personne pour les tickets.*

*Tes tickets, tu vas les prendre à l'endroit où le bus se situe.*

*Le chauffeur ne manipulera plus d'argent.*

*Toi, tu veux un ticket et bien à l'arrêt de bus, tu prends un ticket, tu le postes.*

*Mais moi, je suis contre la gratuité.*

*J'estime que tout service doit être payant même si tu ne le fais pas payer cher, j'estime que tout service doit être payant.*

*Les étudiants ne vont payer pratiquement rien, les sans-emplois ne paieront pratiquement rien.*

*Les gens qui disent cela, je pense aux communistes qui sont anti-paiement BHNS, dans ce cas là, dans leur commune, pourquoi ils ne font pas les cantines gratuites ?*

*Pour les gens qui sont défavorisés, pourquoi ils ne font pas leur spectacle dans leur centre culturel gratuit ? Pourquoi ils ne font pas les centres de loisirs gratuits ?*

*Moi, sincèrement je ne suis pas pour la gratuité pour quelque chose parce qu'en plus je trouve que faire les choses gratuitement, ça dévalorise.*

*Maintenant, c'est votre position, je l'entends, mais c'est 5 millions d'euros à l'année qu'il faut trouver quelque part.*

*C'est 5 millions d'euros que tu ne vas pas investir dans le développement économique ou dans autre chose.*

*Et ça, il faut en être conscient.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : s'ils font par tickets, ça ne te coûte rien.*

*- Monsieur Le Maire : quoi ça ne coûte rien ?*

*Attends, pourquoi tu veux que ça ne coûte rien ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : la différence.*

*- Monsieur Le Maire : attends, on va remettre les choses au point.*

*Le BHNS ce n'est pas la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.*

*Le BHNS est comme la société TADAO, c'est un prestataire de services.*

*C'est lui qui mets le personnel à disposition, c'est lui qui mets les bus à disposition, c'est à dire que c'est lui qui rémunère son personnel, c'est lui qui achète les bus, c'est lui qui paye les réparations, tout cela ce n'est pas la Communauté d'Agglomération.*

*Lui pour retrouver son bénéfice là dedans, il faut bien qu'il fasse payer la prestation.*

*On est d'accord ?*

*Si la CALL décide de faire gratuit le BHNS, c'est à dire que le manque à gagner du prestataire, c'est la Communauté d'Agglomération qui devra lui payer.*

*Ce manque à gagner, il est estimé à 5 millions d'euros par an.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : et vous trouvez que ça va rapporter 5 millions d'euros par an ?*

- Monsieur Le Maire : c'est le nombre de personnes qui prennent les transports actuellement, qui payent leur ticket et bien ça revient environ à 5 millions d'euros par an.

Je ne sais plus combien il y a de personnes qui emprunte la ligne TADAO mais sur les 36 communes, c'est énorme.

C'est parce que l'on a l'impression, on voit toujours une – deux – trois personnes, mais tu fais une – deux – trois personnes, sans oublier les collégiens, les lycéens et tout cela, ça fait du monde qui emprunte le bus.

On ne s'en rend par compte mais ça fait du monde.

- Monsieur Francis LOCQUET : je ne parlais pas pour TADAO, les bus.

Je ne parlais que pour le BHNS.

- Monsieur Le Maire : oui mais c'est pareil.

Après c'est pareil.

Tu vas faire le BHNS gratuit et tu ne vas pas faire les lignes intérieures?

C'est incohérent.

Ou tu fais tout gratuit, ou tu ne fais rien gratuit.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui, mais vous, vous comptez tout.

- Monsieur Le Maire : oui, attends, tu ne peux pas dire « je fais gratuit le BHNS mais les lignes intérieures je les fais payantes ».

Ce n'est pas cohérent. Ou tu fais les transports gratuits, ou tu ne les fais pas gratuits.

C'est impossible.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon à la CALL, nous avons eu cette discussion là, suite surtout parce que Dunkerque le fait .

Mais Dunkerque et la CALL, les moyens ne sont pas du tout les mêmes.

Et c'est vrai que ces 5 millions d'euros, on peut le faire mais c'est 5 millions que nous n'avons plus après pour l'investissement.

C'est vrai qu'à Dunkerque, ils le font, on l'a vu dans le journal mais il faut voir maintenant, il faut voir sur le long terme comment ça va réagir.

C'est vrai que bon après on ne peut pas imiter non plus les grandes villes, mais c'est vrai qu'on voudrait tous que tout soit gratuit.



*Si on part sur ce principe là, oui les cantines, les centres de loisirs et tout, mais à un moment donné, en plus comme on a de moins en moins d'argent pour pouvoir faire justement tous ces investissements et tout cela, c'est vrai que là, on vous l'a expliqué, mais c'est vrai que ce serait bien que la CALL informe plus.*

*- Monsieur Le Maire : il y a un bus pédagogique, nous avons eu une information de la CALL il y a quinze jours – trois semaines environ comme quoi un bus pédagogique allait circuler dans les 36 communes.*

*Pour les communes qui le désirent, elles peuvent l'avoir, donc, nous, nous nous sommes positionnés.*

*A l'intérieur, c'est interactif.*

*Je crois qu'il y a un casque virtuel et ils expliquent le fonctionnement.*

*Nous avons demandé à l'avoir et j'ai demandé à l'avoir deux fois, une fois pour la place de la Libération et une fois pour la place Gallet.*

*La population qui a envie d'aller voir comment cela fonctionne puisse s'y rendre.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : mais là, l'histoire de l'investissement, c'est cela.*

*C'est parce que la plupart des personnes ont vu que Dunkerque allait le faire gratuit.*

*C'est vrai que même parmi les conseillers de l'agglo, ils ont eu la même réaction.*

*Si Dunkerque le fait, pourquoi nous ne pourrions pas le faire ?*

*Si nous pouvons le faire, nous pouvons toujours le faire mais au détriment d'autre chose.*

*- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas les mêmes moyens financiers.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : les 5 millions, ce sont 5 millions que l'on a en moins et dans ce cas, il faudrait voir tous les programmes que nous avons voté déjà sur le long terme, il faudra trouver ces 5 millions là quelque part.*

*Le faire on peut, mais c'est au détriment de, voilà.*

*Alors maintenant, à voir sur le long terme.*

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce bureau municipal ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

### 3) ADOPTION DES COMMISSIONS :

- Fêtes et culture du 26 juin 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sabine est là pour y répondre.  
*Pas de questions ?*

- Madame Sabine FINEZ : si vous le permettez Monsieur Le Maire, je veux juste rappeler à l'ensemble des élus que s'ils veulent participer au lancement de saison culturelle le 21 septembre au soir, il faut qu'ils s'inscrivent au préalable. C'était à partir d'hier, je crois.

*Juste prévenir de votre présence parce que ça va être rapidement plein.*

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

**- Enseignement – jeunesse du 27 juin 2018 :**

**- Monsieur Le Maire :** *si vous avez des questions à poser, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.*

*Pas de questions ?*

**- Madame Sandra BLANCHARD :** *juste préciser aux membres de ma commission que l'on a fixé la date tout à l'heure avec Guillaume de la prochaine réunion, pour information je vous la donne tout de suite, ce sera le mercredi 10 octobre à 14h30.*

*Vous aurez le courrier mais je vous la donne tout de suite comme cela vous pouvez le noter et prendre vos dispositions.*

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

***Adopté à l'unanimité.***

**- vie associative du 25 juin 2018 :**

**- Monsieur Le Maire :** *il faudra ajouter dans les présents Claude SIBIRIN qui était là et que l'on a omis d'indiquer.*

*On ne vous a pas joint non plus, le planning d'utilisation des salles.*

*C'est un planning qui est en couleur.*

*Ceux qui le veulent, qui sont intéressés peuvent me le demander.*

**- Madame Maryvonne POULAIN :** *je suis tout à fait d'accord.*

*Depuis des années, on dit que c'est inutile.*

- ***Monsieur Le Maire*** : si vous avez des questions à poser.

***Pas de questions ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

**4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

***\* ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

**2018-98** : encaissement du règlement de la franchise d'un montant de 1 500 € liée au sinistre survenu le 28 janvier 2017.

Il s'agissait d'un choc de véhicule terrestre opposant la commune à la société Alphabet Belgium. Le véhicule de ladite société s'est encastré dans le rond-point de la Place Gallet.

**2018-108** : La tarification des ateliers théâtre pour la saison culturelle 2018/2019 est fixée à 15 € pour les Noyellois et les Loisonnais et 30 € pour les extérieurs.

**2018-109** : La tarification des spectacles culturels est fixée selon le tableau détaillé en annexe 1.

**2018-116** : annulée et remplacée par la 2018-123

**2018-117** : annulée et remplacée par la 2018-137

**2018-118** : La tarification de l'atelier sportif de la GYM d'équilibre pour la saison 2018-2019 est fixée à 35 € pour les Noyellois et 70€ pour les extérieurs.

**2018-123** : signature d'un contrat de location avec la société AFONE MONETICS relatif à la location de deux terminaux de paiement carte bancaire.

Le loyer mensuel s'élève à 44,50 € H.T. pour une durée d'engagement de 12 mois, soit 534 € H.T. à l'année.

**2018-131** : Avenant de la décision de régie centres de loisirs n° 2018-89 qui, au vu de l'activité spécifique, fixe le montant maxi de l'avance à consentir aux régisseurs à 3000 €.

**2018-136** : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune dans l'enceinte du Stade Auguste Gallet » situé rue Jean Jaurès depuis le samedi 21 juillet 2018 après-midi.

**2018-137** : signature d'un contrat de location pour une habitation située au 16 rue Sadi Carnot à Noyelles-sous-Lens et cadastrée section AB n°399 dont la commune est propriétaire. Le logement se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un salon, d'une salle de bain, de deux chambres et d'une cave. Madame Nathalie QUESSON est bénéficiaire d'une occupation temporaire et précaire à compter du 21 juillet 2018.

La présente mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale annuelle de 3 600 € (trois mille six cent euros).

**\* MARCHES PUBLICS :**

**2018-99** : signature d'un contrat avec la société SOCIÉTÉ BRISSET PARTENAIRES à Wasquehal, représentée par Monsieur Didier FICHEROULLE et relatif à la mise à jour des assurances des membres du groupement et à l'organisation du nouveau marché mutualisé des assurances.

Le montant total des prestations s'élève à : 2 850 € HTVA répartis de la manière suivante :

- *Phase Audit* :

1 600 € HTVA au dépôt du rapport d'audit et du rapport comparatif.

- *Phase Marché (DCE et analyse des offres)* :

600 € HTVA au dépôt du DCE

600 € HTVA au dépôt du rapport d'analyse des offres.

- *Phase Assistance* :

50 € HTVA au contrôle des notes de couvertures.

**2018-100** : Dans le cadre du Schéma de Mutualisation et dans le souci d'une bonne organisation des services, conformément à l'article L5211-4-3, du CGCT susvisé, la Communauté et les communes ont convenu que des prestations de la Communauté sont mises à disposition de la Commune, dans l'intérêt de chacun.

Signature d'une convention permettant l'accès au portail Paryrus géré par la CALL. Il s'agit d'un portail contenant des sources documentaires et juridiques à destination des collectivités (articles techniques, presse...)

Le montant du service est fixé, sur la base de la redevance payée au CFC par la CALL à 506 € HT par poste informatique connecté.

**2018-142** : signature d'un marché avec la société ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT représentée par Monsieur Benoît DRILLON, Directeur Général Délégué et relatif au marché de restauration des scolaires et accueils de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Les quantités minimales et maximales susceptibles d'être commandées sont les suivantes :

	TOTAL MINIMUM	TOTAL MAXIMUM
<b>Quantités DE REPAS</b>	40 000	44 000
<b>Montant € T.T.C.</b>	116 656,63 €	128 454,37 €

**2018-143** : signature d'un contrat avec la société SOCIÉTÉ PROCONSULTING INTERNATIONAL à Boulogne, représentée par Monsieur Alain IMHAUS et relatif au contrat D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE.

Le montant total des prestations s'élève à : 9 700 € H.T.V.A.

**2018-145** : signature un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01A : travaux de démolition et de gros œuvre » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 22 318,68 € H.T soit 26 782,48 € T.T.C.

**2018-146** : signature d'un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01B : Menuiserie intérieure et extérieures – bardage extérieur » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 23 134,68 € H.T soit 27 761,62 € T.T.C.

**2018-147** : signature d'un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01C : Plâtrerie - Isolation » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 9 451,42 € H.T soit 11 341,71 € T.T.C.

**2018-148** : signature d'un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01D : Enduit extérieur » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 4 500,00 € H.T soit 5 400,00 € T.T.C.

**2018-149** : signature d'un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01E : Menuiserie aluminium » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 10 591,42 € H.T soit 12 709,70 € T.T.C.

**2018-150** : signature d'un contrat avec la SAS MGCP, représentée par Monsieur Charles MIROUX et relatif au « lot 01 A, B, C, D, E : Gros œuvre étendu » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 69 996,25 € H.T soit 83 995,50 € T.T.C.

**2018-151** : signature d'un contrat avec la SARL WOJCIK représentée par Monsieur Daniel WOJCIK, Gérant et relatif au « lot 02 : Carrelages - faïences » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 16 570,85 € H.T soit 19 885,02 € T.T.C.

**2018-152** : signature d'un contrat avec la SAS AIR CLIMATISATION représentée par Monsieur GALLET Jean-François, Président et relatif au « lot 03 : Plomberie – sanitaires et climatisation » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 23 058,67 € H.T soit 27 670,40 € T.T.C.

**2018-153** : signature d'un contrat avec la SARL GEW représentée par Monsieur Christian ROUCOUX, Gérant et relatif au « lot 04 : électricité – chauffage - VMC » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 39 900,00 € H.T soit 47 880,00 € T.T.C.

**2018-154** : signature d'un contrat avec la SAS SAPISO représentée par Monsieur Philippe MENDOLA, et relatif au « lot 05 : Plafonds suspendus » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 7 000,00 € H.T soit 8 400,00 € T.T.C.

**2018-155** : signature d'un contrat avec la SAS DARDENNES PEINTURES représentée par Mademoiselle DARDENNE Séverine, PDG, et relatif au « lot 06 : peintures » dans le cadre du marché Aménagement d'un centre médical.

Le montant total des prestations s'élève à : 10 308,17 € H.T soit 12 369,80 € T.T.C.

**2018-157**:signature d'un contrat de maintenance avec la société GLUTTON pour l'entretien de la machine ayant le numéro de série 19307087345

Le coût de la prestation est de 1300€ HT comprenant 2 passages de technicien et le remplacement des pièces d'usure.

**2018-159** : signature un contrat de téléphonie avec la société ORANGE pour une durée de 2 ans.

Le montant de la prestation est fixée à 20520€ HT pour la durée du contrat.

**\* FETES :**

**2018-102** : signature d'un contrat avec Saint Emilion Tourisme pour une visite de Saint Emilion dans le cadre du voyage ANCV, le lundi 17 septembre 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 580 € T.T.C.

Un acompte de 156 € (2 x 78 €) correspondant au forfait guidage sera versé à signature du contrat.

**2018-103** : fixation des tarifs pour le séjour à MERSCHERS SUR GIRONDE qui se déroulera du 15 au 22 septembre 2018 comme suit :

- 570 € pour les personnes imposables,
- 410 € pour les personnes non imposables,
- + 126 € par personne pour une chambre individuelle.

**2018-115** : signature d'une convention d'intervention avec l'association CH'TI ECOLE AQUILON représentée par Monsieur LECLERCQ Gilles, Président et relative à une présentation statique des montgolfières et à l'envol de deux montgolfières avec emport de passager le samedi 25 août 2018 dans la cadre de Noyelles en fête / forum des associations de 14h00 à 18h30 au Complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 800 €.

Toutefois la réalisation de la prestation n'ayant pas eu lieu en raison du vent, le coût de la prestation a été réduite à 200€.

**\* BIBLIOTHEQUE :**

**2018-140** : signature d'une convention avec l'association « l'Alloeu Terre de Batailles, 1914-1918 », représentée par Monsieur LECOMTE Bertrand, Président et relative à la location d'une exposition qui sera mise à disposition du lundi 05 novembre au lundi 12 novembre 2018 à la bibliothèque François Mitterrand.

Le montant de la location s'élève à 500 € H.T.(TVA non applicable).

**\* CULTURE :**

**2018-113** : signature d'un contrat de vente avec AGIL PRODUCTIONS représenté par Monsieur GIL ALMA, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « BENOIT JOUBERT OH MERDE » qui se déroulera le 05 octobre 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 582,50 € T.T.C.

**2018-114** : signature d'un contrat de cession avec la Compagnie LAVIFIL représentée par Madame Olivia CORPART, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « le cirque des 3 ours » qui se déroulera le 14 décembre 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 700 €.

**2018-119** : signature d'un contrat de cession avec JARDIN COUR DIFFUSION représenté par Monsieur Eric DELECOUR, Président et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « carte blanche à Émilie DELETREZ » qui se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 200 € (charges sociales incluses).

**2018-120** : signature d'un contrat de cession avec JARDIN COUR DIFFUSION représenté par Monsieur Eric DELECOUR, Président et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « les amants de Montmartre » qui se déroulera le dimanche 14 octobre 2018 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 653 € (charges sociales incluses) dont 153 € de frais de déplacement.

**2018-121** : signature d'une convention d'engagement avec l'association LA BELLE HISTOIRE représentée par Madame Brigitte NELKEN, Présidente et relative à deux représentations de la création « une fusil à la main » qui se dérouleront le vendredi 09 novembre 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant des prestations s'élève à 3 200 € T.T.C.



**2018-122** : signature d'une convention d'engagement avec l'association LA BELLE HISTOIRE représentée par Madame Brigitte NELKEN, Présidente et relative à un représentation de la création « Le gendarme de Saint-Omer » qui se déroulera le vendredi 21 septembre 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant des prestations s'élève à 2 500 € T.T.C.

**2018-124** : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise DH MANAGEMENT représentée par Monsieur David HARDIT, Gérant et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « Tu penses donc je sais » qui se déroulera le vendredi 05 avril 2019 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 000 € T.T.C.

Un acompte de 50% sera versé à la signature du contrat :

$2\,843,60\text{ €} + 156,40\text{ €} = 3\,000\text{ €} / 2 = 1\,500\text{ €}$ .

**2018-125** : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise PROMETHEE PRODUCTIONS représentée par Monsieur Boris SOULAGES, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « MES PIRES AMIS » qui se déroulera le dimanche 24 mars 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 220 € T.T.C. + droits d'auteurs.

**2018-126** : signature d'un contrat de cession avec l'association LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE représentée par Madame Anne-Agathe PRIN WAERENBOURGH, Présidente et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « Nestor » qui se déroulera le mercredi 20 février 2019 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 962,16 € T.T.C.

**2018-127** : signature d'un contrat de cession avec la SAS PHILIPPE VAILLANT SPECTACLES représentée par Madame Anne ROUMANOFF, Directrice Générale et relatif à la présentation du spectacle de Frédéric SIGRIST qui se déroulera le vendredi 15 février 2019 à 20h30 au Centre Culturel Evasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 165,00 € T.T.C. + transport.

**2018-128** : signature d'un contrat d'engagement avec la Compagnie l'art ch'ti show représentée par Monsieur Emile-Alain LEMPENS et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Berdouf! » qui se déroulera le samedi 08 décembre 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 950 € nets de toutes taxes.

**2018-129** : signature d'une convention de cession avec la SARL IDEES PLUS CONSEILS représentée par Monsieur Auguste DUTRIEU, Gérant et relative à la présentation d'animations artistiques : un artiste « Bernard POKASZEWSKI » - spectacle théâtre d'ombres (deux représentations) qui se dérouleront le mercredi 17 avril 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 380 € T.T.C.

**2018-130** : signature d'un contrat de cession avec la Compagnie du CREAC'H représentée par Madame Sarah DEMON, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Écoute à mon oreille » qui se déroulera le mercredi 24 octobre 2018 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation 960 € net.

**2018-132** : signature d'un contrat de cession avec « A MON TOUR PROD » représentée par Monsieur Alexandre MORTIER, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Élisabeth BUFFET- OBSOLESCENCE PROGRAMMEE » qui se déroulera le vendredi 30 novembre 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 220,00 € T.T.C. (comprenant cachet + transport et hébergement).

Un acompte de 2 110,00 € sera versé à la signature du contrat.

**2018-133** : signature d'un contrat de cession avec la société « CA SE JOUE » représentée par Monsieur Luc HAMET, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Monsieur Nounou » qui se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 967,50 € T.T.C. (comprenant frais de transport + hébergement et repas).

**2018-138** : signature d'un contrat de cession avec l'association BAPO représentée par Monsieur Pierre-Olivier GUILMAIN, Président et relatif à la représentation d'un concert musique salsa par le groupe BANDA ANCHA SALSA qui se déroulera le 11 mai 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 € H.T.(TVA non applicable).

**2018-144** : signature d'un contrat de cession avec l'association POLKABARET représentée par Monsieur Henri DUSZINSKI, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « STANIS LE POLAK » qui se déroulera le dimanche 25 novembre 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € net.

**2018-156** : signature d'un contrat avec la société ADONE représentée par Aurelie THUOT relative à la prestation d'un spectacle « je buterai ma mère un dimanche » qui se déroulera le 09 février 2019.

Le coût de la prestation s'élève à 2300€ TTC.

**\* JEUNESSE :**

**2018-101** : signature d'un contrat de location d'équipement de vacances les séjours de vacances avec Monsieur HAUTEVILLET pour un hébergement d'une durée de 12 jours du 20 juillet 2018 au 31/07/2018.

Séjour pour 21 enfants et 2 adultes à Châtel.

Le prix de l'hébergement est fixé à 7 728,00 €.

**\* SCOLAIRE :**

**2018-141** : signature d'un contrat de vente avec la compagnie ARTICHO représentée par Monsieur Bernard GODBILLE, Président et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « The drolatique Magical Show » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le 21 décembre 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 2 100 € charges sociales incluses.

**\* CENTRE SOCIAL :**

**2018-104** : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur POLIN Alain et relative à la prestation d'un spectacle de magie qui se déroulera le mercredi 22 août 2018 de 19h00 à 20h30 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

**2018-105** : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur POLIN Alain et relative à la prestation d'une animation « découverte et nouveaux sports » qui se déroulera au centre social Kaléïdo le jeudi 23 août 2018 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

**2018-106** : signature d'une convention de mise à disposition avec l'Instance Intercommunale d'Insertion de Liévin et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne pour intervenir durant les séminaires.

Les interventions se dérouleront de septembre à décembre 2018, aux dates prises en accord avec la praticienne.

Le montant de l'action s'élève à 350 €.

**2018-107** : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « estime de soi » qui se dérouleront de septembre à décembre 2018.

Le total d'heure pour la période de septembre à décembre 2018 s'élève à 8h00 au tarif horaire de 37 €, soit 296 €.

**2018-110** : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « Gym Senior » qui se dérouleront de septembre à décembre 2018.

Le total d'heure pour la période de septembre à décembre 2018 s'élève à 2h00 par semaine au tarif horaire de 37 €.

**2018-111** : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « Mémo Gym » qui se dérouleront en juillet 2018.

Le total d'heure pour la période s'élève à 21h00 au tarif horaire de 37 €, soit 777 €.

**2018-112** : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur GERNEZ Raymond et relative à une animation hypnose qui se déroulera le lundi 09 juillet 2018 de 19h30 à 21h00.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

**2018-134** : signature d'une convention avec Madame Farida DJELLAL relative à des interventions spécialisées en direction des adultes dans le cadre de l'atelier « bientraitant envers soi même » qui se dérouleront durant le mois de juillet 2018 à raison de 25 séances. Le montant de la prestation s'élève à 50 € par séance soit un total de 1 250 €.

**2018-135** : signature d'un contrat de prestation avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à 13 interventions sur une durée de 4 mois, de septembre à décembre 2018 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 55 € T.T.C.

Les prestations feront l'objet d'une facturation d'un montant total de 715 €.

**2018-139** : signature d'un contrat de prestation de services avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à 4 interventions qui se dérouleront de septembre à décembre 2018 au Centre Social Kaléïdo dans le cadre de l'action « cuisiner et s'activer sans se ruiner ».

Le montant des prestations s'élève à 200 € soit 4 heures à 50 € de l'heure.

**2018-158** : signature d'un contrat d'intervention sculpture sur ballons avec l'association l'Elan pongistes.

Les montants des prestations sont fixés à 142 € TTC dans le cadre du Festikaleïdo et 200 € pour Noyelles en Fête.

- ***Monsieur Le Maire : pas de questions ?***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : les montgolfières ne sont pas parties ?***

- ***Monsieur Le Maire : non, elles n'ont pas décollées car il y avait du vent.***

***Donc, on a modifié le tarif, c'était 800 € au départ et c'est descendu à 200 €.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : nous avons déjà eu le problème une année.***

***Les montgolfières, c'est risquées.***

- ***Monsieur Le Maire : oui, c'est aléatoire.***

## 5) DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2018.

- Investissement :

\* Recettes :

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
041	2031	Frais d'études	11 708,00 €
<b>Total chapitre 041</b>			<b>11 708,00 €</b>
<b>Total recettes</b>			<b>11 708,00 €</b>

\* Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	DESIGNATIONS	MONTANTS
041	21318	Autres bâtiments publics	10 512,00 €
	2151	Réseaux de voirie	1 196,00 €
<b>Total chapitre 041</b>			<b>11 708,00 €</b>
<b>Total dépenses</b>			<b>11 708,00 €</b>

Il y a lieu de voter une opération d'ordre interne à la section d'investissement fin de mettre à jour la patrimoine comptable.

- Monsieur Le Maire : *c'est une décision que l'on prend régulièrement.*

*On vous l'avait expliqué l'autre fois.*

*Lorsqu'il y a des études, où lorsqu'il y a des travaux, on passe par le chapitre 20 au chapitre 23.*

*Et lorsque ces études et ces travaux sont réalisés, on doit les déplacer aux articles 21.*

*Ça n'a aucune incidence financière mais c'est une décision que l'on doit passer à chaque fois.*

*Là, il s'agit d'un montant de 11 708 €.*

*Pas de questions, pas d'observations ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **6) CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Société immobilière Grand Hainaut nous informant de leur engagement pour le réaménagement de la dette dont les caractéristiques de l'offre sont les suivants :

- option d'allongement de la durée de 5 ou 10 ans selon chaque ligne de prêt retenue
- taux d'intérêt : livret A + 0,6 %.
- montant réaménagé 382.841,01€

La Caisse des Dépôts et Consignations ayant répondu favorablement à leur demande du 25 mai 2018, il y a lieu de prendre une délibération stipulant notre accord pour le maintien de la garantie de la collectivité.

La commune avait garanti cet emprunt pour la construction des 6 logements rue d'Harnes.

*- Monsieur Le Maire : lorsque l'on avait construit les 6 logements rue d'Harnes, le logement rural nous avait demandé de prendre une garantie d'emprunt.*

*Le logement rural a été racheté par la société immobilière Grand Hainaut et cette société a décidé de réaménager leur prêt.*

*D'une durée de 5 ans, il l'a passé sur une durée de 10 ans au taux de 0,60 pour un montant réaménagé de 382 841,01 €.*

*Comme nous avons dans un premier temps déjà fait une garantie d'emprunt, ils nous demandent de refaire une garantie sur ce réaménagement de prêt.*

*Tout en sachant que maintenant, pour tout nouveaux prêts qui sont faits par les bailleurs sociaux, maintenant les garanties d'emprunts ce n'est plus la collectivité mais la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui a pris la compétence là dessus.*

*Mais comme c'est un réaménagement et un dossier ancien, ça concerne la commune.*

*Concernant ce point, quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **7) CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PARTICIPATION FINANCIÈRE – ÉQUIPEMENT SPORTIF EXTERNE AUX COLLÈGES :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en octobre 2017 le Conseil Départemental nous informait que les participations financières au fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collèges s'inscriraient dans une nouvelle procédure de conventionnement conduisant à établir directement entre le Département et les personnes publiques propriétaires des dits équipements, les nouvelles modalités financières.

Lors de la séance du 08 janvier dernier, la Commission Permanente du Conseil Départemental a délibéré sur les conditions de fonctionnement et de mise à disposition des équipements sportifs.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer et ainsi approuver la convention ayant pour objet de fixer les modalités financières d'utilisation des équipements sportifs par les collèges du Département, avec les personnes publiques propriétaire desdits équipements, en fonction des durées d'occupation réservées pour la pratique de l'éducation Physique et Sportive.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège pour la pratique de l'éducation physique et sportif.

La commune ayant bénéficié depuis les 10 dernières années d'une subvention d'investissement départementale pour un montant de 100 000€, la convention prévoit, qu'en contrepartie, la commune met à disposition les équipements concernés aux collégiens, sans participation financière pour le fonctionnement.

- ***Monsieur Le Maire*** : c'est une convention que l'on renouvelle tous les trois ans à partir du moment où le Département investit plus de 100 000 € dans les complexes sportifs pendant les 10 dernières années.

Comme c'est le cas sur Noyelles, comme le Département investit plus de 100 000 € au cours des 10 dernières années, au niveau du complexe sportif, nous devons passer une convention avec eux pour permettre aux collégiens d'accéder au complexe sportif.

C'est une convention que l'on refait tous les trois ans avec le Conseil Départemental.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

**Adopté à l'unanimité.**

## 8) ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU 8 MAI 1945 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'État envisage de vendre un terrain situé rue du 8 mai 1945, cadastré section AL n°280, pour 252 m<sup>2</sup>.

En application des articles L240/1 à L240/3 du Code de l'Urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire un priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'État, il y a lieu de soumettre ce projet de cession au droit de priorité de la commune à la valeur domaniale qui s'établit au montant de 2 000 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition afin de rendre plus qualitative cette entrée de ville.





***- Monsieur Le Maire : c'est la parcelle qui se trouve au niveau de la parcelle rue du 8 mai 1945.***

***Le Conseil Départemental décide de s'en séparer pour un montant de 2 000 €.***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

#### **9) PRÉFECTURE – REFUS DE DÉCLASSEMENT ET D'ÉLIMINATION DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES EXISTANTS :**

(annexe 2 : courrier de la Préfecture)

Par lettre en lettre du 23/07/2018, Monsieur le sous-préfet nous demande d'annuler la délibération relative à l'interdiction des compteurs LINKY votée le 20/06/2018 au motif que notre délibération est entachée d'illégalité pour défaut de compétence.

En effet, la commune a transféré la compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution d'électricité et de gaz au syndicat mixte du Pas-de-Calais (FDE).

***- Monsieur Le Maire : on se doutait un petit peu que Monsieur Le Sous-Préfet allait nous demander d'annuler notre délibération.***

***C'est ce que l'on va faire.***

***Entre temps, j'en ai profité pour demander une réunion avec ENEDIS.***

***J'ai rencontré, il y a une dizaine de jours, le manager territorial pour lui expliquer pourquoi nous avons pris cette décision.***

***Ce n'est pas que nous sommes anti LINKY, mais simplement que nous n'avons aucune information que ce soit, nous, Conseil Municipal ou que ce soit même les habitants.***

***Il m'a dit que concernant la commune, les compteurs LINKY ne seraient pas installés, enfin, déployés, avant 2021.***

*Nous faisons parti des dernières communes.*

*ENEDIS fera des réunions d'informations auprès de la population en 2020.*

*Non pas des réunions publiques parce qu'ils ne veulent pas, chose que je peux un peu comprendre parce que si c'est la guerre entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, je pense que nous n'allons pas avancer beaucoup.*

*Ils vont faire des réunions d'une dizaine ou d'une quinzaine de personnes.*

*Ils ne sont pas limités en nombre de réunions.*

*S'ils doivent en faire 15, ils en feront 15.*

*Bien évidemment, j'ai parlé avec eux.*

*Je leur ai demandé pourquoi il y avait des comités anti LINKY, qu'est-ce qu'ils leur reprochaient ?*

*C'est ce que l'on avait discuté un petit peu entre nous ;*

*Bien évidemment, ils me donnent des arguments qui sont positifs.*

*Je ne suis pas technicien, je ne crois que ce que je vois.*

*Je leur ai demandé s'ils avaient la possibilité de m'installer un compteur LINKY au niveau d'une installation municipale, je ne sais pas encore laquelle.*

*Comme cela, nous, ça nous permettra de contrôler certaines choses, voir comment ça fonctionne, voir au niveau des ondes parce qu'on pourra faire passer une société pour voir si vraiment il y a des ondes et comme cela je pourrais bien informer la population.*

*Parce que comme j'ai dit je ne suis pas anti LINKY mais simplement, j'ai un droit de réserve et puis quand je ne suis pas convaincu des choses, je le dis et c'est ce que j'ai fait en prenant cette délibération qui était anti compteur LINKY.*

*J'espère que ces réunions d'informations auront lieu.*

*Bien évidemment, si la population refuse, je leur dirai.*

*De toute façon, les compteurs ne nous appartiennent pas, ils ont été délégués à la FDE donc systématiquement nous ne sommes plus dépositaires du propriétaire de ces compteurs.*

*Nous ne pouvons rien faire.*

*Après la population si elle refuse d'implanter des compteurs, libre à elle de le faire.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, d'ici ce temps là, l'eau aura coulé sous les ponts.*

*On voit déjà qu'il y a des jugements qui sont passés, que les assurances refusent les ondes électromagnétiques et tous les appareils qui peuvent être abîmés.*

*C'est sûr que ENEDIS donne sa version, que les anti LINKI nous donnent la leur.*

*Je trouve que pour l'instant, c'est un principe de précaution.*

*- Monsieur Le Maire : oui.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : même l'OMS au niveau des ondes cancérigènes, il y a 20 ans, ils disaient aussi que le portable n'était pas et puis maintenant on se rend compte que le portable a des effets nocifs.*

*Mais c'est un principe de précaution.*

*Tant qu'on ne sait pas.*

*C'est vrai qu'en plus, je me dis mais elle est où la norme, on nous dit qu'il faut recycler et là on enlève des compteurs qui ont une durée de 60 ans pour nous mettre des compteurs qui n'ont une durée que de 15/20 ans.*

*Elle est où l'économie ?*

*On a changé le compteur de gaz, parce qu'il y a LINKY mais il ne faut pas oublier qu'il y a GAZPAR.*

*J'ai posé la même question parce qu'il y a des habitants et moi même j'ai été informé qu'on voulait me l'enlever, je n'ai pas eu le temps de me retourner.*

*Ils doivent respecter les gens qui refusent de l'installer pour l'instant.*

*Si c'est obligatoire de toute façon en 2022, si c'est vraiment obligatoire on pourra le faire.*

*Mais ils racontent aussi beaucoup de bêtises.*

*On nous dit, c'est une directive Européenne.*

*Pourquoi les Allemands refusent ? Dans ce cas là ce n'est pas une directive Européenne.*

*ENEDIS pour nous endormir ils sont forts.*

*Il y a aussi des spécialistes qui font des réunions parce que le jour où l'on fait venir ENEDIS, il faut aussi faire venir des gens qui sont spécialistes, même des gens qui travaillent chez eux.*

*Maintenant, ils reconnaissent que les sous-traitants ne serrent pas assez dans les compteurs et que les feux qui ont eu lieu dans les habitations c'est à cause de cela.*

*Oui, mais en attendant, allez raconter cela aux personnes qui n'ont plus de maison.*

*Ce n'est pas ENEDIS, ce n'est pas l'autre.*

*D'ailleurs je vais envoyer un truc humoristique parce que tout le monde s'en fout complètement et puis ça arrive au Maire et puis le maire il fait quoi, pour l'instant rien parce que vous savez quelque chose et bien non.*

*Je dis pour l'instant, c'est bien qu'ENEDIS va faire des réunions mais il faut aussi avoir, parce qu'ils racontent beaucoup de bêtises.*

*- Monsieur Le Maire : je ferai quand même un courrier à l'ASS et à la CNIL pour avoir des renseignements.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce que la CNIL a émis également des réserves concernant la liberté et c'est vrai.*

*Je veux dire nous sommes assez embêtés avec tout cela, ils ont déjà donnés les données des premières personnes, parce que je ne sais plus combien ont déjà été installés.*

*A la fin, ce sera 35 millions de compteurs qui vont être changés.*

*Et il y en a déjà plus de 5 millions qui sont installés et on n'a pas demandé aux gens s'ils étaient d'accord pour que l'on donne leurs données.*

*Mais on sait tout de votre vie et c'est faux que le particulier va pouvoir aménager, parce que pour arriver à trouver comment vous allez utiliser votre compteur, vous n'y arriverez pas et les ondes électromagnétiques pour l'instant ça passe par les fils, ce qu'ils appellent le CPL, ça passe par les fils mais les concentrateurs, eux, il y aura des antennes relais à hauteur d'homme.*

*Sur les trottoirs, au niveau des concentrateurs, là, vous allez avoir des ondes électromagnétiques.*

*- Monsieur Le Maire : les données sont envoyées toutes les trois heures.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est dans les concentrateurs que là, il y a des ondes cancérogènes.*

*Et combien aussi on vu les appareils électroménagers brûlés et nous ne pouvons rien faire.*

*C'est à vos frais.*

*Il faut faire venir ENEDIS, d'accord, qui veut bien nous présenter cela mais*

*- Monsieur Le Maire : c'est l'histoire des courants continus, je crois ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

*Je n'ai jamais été aussi.*

- Monsieur Bernard FINEZ : ils vont installer des armoires dans tous les postes de transformation.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, 700 000.

- Monsieur Bernard FINEZ : ces armoires là, vont récupérer les données et ils vont la retransmettre à une antenne principale.

- Madame Maryvonne POULAIN : 3G.

- Monsieur Le Maire : d'après la personne de chez ENEDIS que j'ai rencontré, au niveau des problèmes de compteurs qu'ils ont rencontré, jusque maintenant, ça fait 0,3 %

*0,3 % sur la totalité, ça fait la ville du Havres.*

- Madame Maryvonne POULAIN : peut-être, mais en attendant les personnes qui subissent quand on est électrosensible, et que vous avez des acouphènes, si vous les avez déjà, ça vous les rajoutent.

*Tout le monde n'est pas électrosensible mais je suis désolée les personnes qui le sont, elles subissent.*

- Monsieur Le Maire : toutes les trois heures à partir du moment où les données s'en vont.

- Madame Maryvonne POULAIN : alors, quand vous voyez qu'il y a des compteurs qui sont dans votre pièce à vivre.

*Je m'en fiche, c'est dehors.*

*GAZPAR, il est dehors mais malgré tout.*

- Monsieur Le Maire : ce n'est même pas la question du compteur dans la pièce à vivre.

*De toute façon, les ondes, elles passent.*

*Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est la même chose.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, ça passe partout.

*Tout ce que vous avez d'électrique, tout ce qui passe par fil automatiquement.*

- Monsieur Le Maire : voilà.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : est-ce qu'il ne faudrait pas que l'on laisse passer du temps jusqu'en 2021, que l'on observe ce qui se passe dans les autres communes et si toutefois eux aussi ils font le test d'installer à deux ou trois endroits pour voir l'effet et observer et être à l'écoute des autres communes ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est le but.

*C'est pour cela que je veux faire installer un compteur.*

*C'est pour voir, pouvoir suivre, vraiment voir s'il y a des ondes, l'intensité de ces ondes, si ça fonctionne bien, si ça fonctionne pas bien.*

*C'est pour avoir vraiment une information claire la dessus pour pouvoir ensuite donner à la population cette information.*

- Madame Maryvonne POULAIN : mais je t'enverrai quand même le courrier d'une ville qui est proche de nous et qui a eu le même courrier que toi du Préfet et dans le même conseil municipal, ils ont apporté tous les éléments en disant, parce qu'il y a des arrêtés de gestion et tout ça, et ce que la Sous-Préfète dit « que nos compteurs, on a délégué », c'est faux.

*Ce que l'on voulait vous dire : c'est demander à ENEDIS, déjà, de respecter le droit à la non installation, pas seulement pour nous qui allons l'avoir en 2021 mais pour tous les gens que l'on agresse en rentrant chez eux.*

*Pour toute personne exprimant son opposition à cette intervention.*

*Dans l'attente que tous les doutes planant sur ce compteur, parce qu'il y a les doutes aussi du personnel.*

*10 000 emplois qui vont disparaître.*

*Ils ne relèveront plus les compteurs, des sous-traitants et tout cela, 10 000 emplois.*

*La dépense financière : tout soit dissipé de manière objective et transparente par l'État mais c'est normal que le Préfet qui représente l'État nous refuse la délibération.*

- Monsieur Le Maire : donc là, je vais faire un courrier à ENEDIS pour leur dire que nous annulons la délibération et puis en même temps je vais leur indiquer tout cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le jour où l'on fait des réunions publiques, il faut qu'il y ait quand même des personnes qui puissent réfuter les arguments d'ENEDIS.

*Parce que si on fait une réunion avec ENEDIS, il va nous mettre dans la tête toutes ces contre-vérités et nous, nous ne sommes pas assez pointus pour dire non.*

- Monsieur Le Maire : mais comme tu dis, d'ici 2021 il y aura de l'eau qui aura coulé de sous les ponts.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a déjà eu des jugements.

*Il y a déjà eu des compteurs d'enlevés.*

- Monsieur Le Maire : il suffit qu'il y ait un administratif qui lève le coude et après tout le monde va s'engouffrer dedans, nous en premier.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes arrivés à 1 000 villes qui ont posé des arrêtés comme ça.

*Après, vous avez toutes les associations contre LINKY qui sont en train, vous avez Madame Corinne LEPAGE qui a déposé un dossier auprès de l'État pour expliquer que c'était dangereux pour la santé.*

*Je pense que ça va quand même bouger rapidement.*

*2019, nous devons voir bouger et si jamais il y a le moindre problème, on a déjà ouvert un compteur à eau à une dame qui était électrosensible, parce que même les compteurs à eau sont maintenant changés.*

*Et là, on lui a changé sans rien lui expliquer.*

- Monsieur Le Maire : maintenant ils les changent parce que beaucoup de personnes m'ont dit qu'ils avaient reçu un courrier pour changer leur compteur à eau.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui, beaucoup de monde.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : Chantal aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne comprenais pas, elle me dit c'est le compteur à eau et moi je lui dit parce que moi, c'est le gaz.

- Monsieur Le Maire : ils n'informent personne.

*Concernant cette annulation, qui est pour ?*

*De toute façon, nous n'avons pas le choix.*

*Si nous sommes contre, nous allons nous rendre au tribunal administratif, nous allons nous faire débouter.*

- Madame Maryvonne POULAIN : elle a bien précisé à titre gracieux ?

***- Monsieur Le Maire : oui c'est cela, à titre gracieux.***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

#### **10) CRÉATION DE POSTES DE NON-TITULAIRES :**

Pour les besoins de fonctionnements des services techniques , il y a lieu de créer :

- 2 postes d'agent de voirie en parcours emploi formation (PEC), et 1 poste agent des espaces verts (PEC)
- 1 poste d'agent polyvalent des bâtiments
- 1 poste de maçon

Pour les besoins de fonctionnement du service hygiène :

- 1 poste d'agent d'entretien en PEC pour le service hygiène (24 h).

***- Monsieur Le Maire : on va créer 6 postes.***

- ***2 postes d'agent de voirie en parcours emploi formation (PEC), en sachant que le PEC, ce sont des nouveaux contrats AIDES et que nous sommes financés à 50 % par l'État.***
- ***1 poste agent des espaces verts (PEC)***
- ***1 poste d'agent polyvalent des bâtiments***
- ***1 poste de maçon.***

***Tout cela, c'est pour le service technique et pour le service hygiène, un poste d'agent d'entretien en PEC.***



*Pas d'observations ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **11) ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :**

La date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique territoriale est fixée au 6 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer la composition du comité technique à 5 représentants. Il propose également le maintien de la parité entre les représentants du personnel et les représentants élus.

L'avis des membres du conseil municipal est sollicité.

*- Monsieur Le Maire : les élections professionnelles, que le temps passe vite.*

*Les élections professionnelles auront lieu le 06 décembre 2018 et je vous propose d'avoir la même composition que précédemment, c'est à dire 5 représentants du personnel et 5 représentants des élus.*

*Avec la même représentativité au niveau des groupes politiques.*

*Vous m'informerez si vous gardez la même personne ou si vous voulez changer.*

*Parce que là, nous devons refaire, je pense, je n'ai pas encore vérifié mais je pense qu'il devrait y avoir d'autre conseil municipal pour les personnes faisant partie de cette instance.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est juste un suivi, il n'y a pas de changements ?*

*C'est la même chose ?*

*- Monsieur Le Maire : ah oui, pour nous ça ne change rien.*

*Je veux dire au niveau des élections, les prochaines élections auront lieu en décembre, il y aura 5 représentants chez eux et 5 représentants chez nous.*

*Avant c'était calqué sur les élections du conseil, c'était tous les 6 ans et là, c'est tous les 4 ans.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

## **12) ATTRIBUTION ALLOCATION ENFANT HANDICAPÉ :**

Monsieur le Maire propose de verser une allocation aux agents ayant un enfant handicapé avec un taux d'incapacité d'au moins 50 %.

L'allocation fait l'objet de la détermination d'un taux forfaitaire mensuel valable pour toute l'année. Le montant pour l'année 2018 est de 161,39 €.

Cette prestation est versée jusqu'au 20 ans de l'enfant.

*- Monsieur Le Maire : ça s'est toujours fait mais nous n'avons jamais pris de délibération à ce niveau là, donc, l'État nous demande de prendre cette délibération.*

*C'est une allocation que nous versons aux agents qui ont un enfant handicapé avec un taux d'au moins 50 %.*

*Et le montant de cette allocation est fixée à 161,39 € pour l'année 2018.*

*Cette prestation est versée jusqu'au 20 ans de l'enfant.*

*Sur la collectivité cette allocation ne concerne qu'une personne.*

*Nous l'avons toujours fait, ce n'est pas d'aujourd'hui.*

*C'est parce que nous n'avons jamais pris de délibération.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

### **13) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient, afin de préserver la tranquillité du voisinage, d'interdire tout rassemblement sous le préau donnant rue la République lors de manifestations.

*- Monsieur Le Maire : c'est suite à un mariage qui a eu lieu il y a trois semaines maintenant.*

*C'était un peu la fête à neuneu et les riverains sont venus se plaindre parce que ce n'est pas la première fois où il y a des tapages vraiment très très forts lors de mariage.*

*J'ai pris la décision, avec votre accord bien sur, parce que ça doit passer en conseil, j'ai pris la décision de rajouter dans la convention un article, qui est l'article 34 et qui stipule « afin de préserver la tranquillité du voisinage, il est formellement interdit de se rassembler pendant la durée de la manifestation sous le préau à l'entrée du foyer municipal. Une cour se situant à l'intérieur est prévue à cet effet. En cas de manquement à cette règle, la caution ne sera pas restituée ».*

*C'est une caution d'un montant de 1 000 €.*

*Je n'ai pas prévenu mes adjoints encore.*

*Les personnes qui se trouvent en face, les riverains.*

*Ils vont avoir les coordonnées d'astreintes des adjoints.*

*S'ils constatent un tapage, les adjoints se déplaceront dans la nuit.*

*Et s'ils constatent réellement le tapage et bien ils contacteront la police.*

*On mettra, deux panneaux sous le préau pour leur informer de cette interdiction.*

*Les gens se regroupent à l'extérieur devant, alors qu'il y a vraiment une cour qui est prévue à cet effet et c'est vrai que pour la tranquillité des voisins.*

*Je me mets à leur place, 3-4 heures du matin tous les week-ends.*

*Même pour stationner, je ne sais pas si vous avez vu mais j'ai mis une bande jaune tout le long parce que les gens se garent même le long des garages.*

*S'ils doivent sortir en pleine nuit et bien ils ne peuvent pas.*

*C'est quand même malheureux d'en arriver là.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ça ne date pas d'aujourd'hui.*

*Ceux qui faisaient des farandoles dans la rue à 3h00 du matin.*

*- Monsieur Le Maire : et de ce fait, je demanderais aussi aux personnes qui donnent les clés, c'est à dire au service fêtes et cérémonies de bien expliquer aux gens ce règlement intérieur.*

*Parce qu'il ne s'agit pas de la donner et le faire signer, il faut quand même insister sur les articles les plus importants.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, là aussi, c'est comme les conducteurs, c'est réfléchir qu'il y a quand même des personnes qui dorment.*

*On sait bien que c'est un mariage, que c'est la joie et tout mais il faut quand même respecter aussi les personnes surtout qu'ils ont une belle salle, ils ont une cour.*

*Ça aussi, c'est une question de savoir vivre et de respect.*

*- Monsieur Le Maire : même à la limite, ils peuvent aller sur le parking extérieur, ça ne gêne personne.*

*Concernant cette modification du règlement intérieur, quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14) INFORMATION : MODIFICATION DANS LA COMPOSITION CONSEIL DU CCAS :**

Suite à la démission de Mme DELVALLEZ Roselyne, Monsieur le Maire a décidé de nommer Monsieur MICHEL JANCZAK.

*- Monsieur Le Maire : le dernier point à l'ordre du jour est une information.*

*Suite à la démission de Madame DELVALLEZ Roselyne de son poste au sein du CCAS pour des raisons de santé, j'ai proposé à Monsieur Michel JANCZAK de bien vouloir la remplacer, poste qu'il a accepté.*

*À la prochaine réunion du CCAS, Michel sera là.*

*Je n'ai pas d'autres points.*

*Peut-être des informations concernant les démolitions au stade Gallet.*

*Foyer Jules Verne, SOFACO, tribunes et buvette, ça commence la semaine prochaine.*

*Il y en a à peu près jusqu'à fin octobre.*

*Les travaux à la caisse d'épargne commencent d'ici une quinzaine de jours, début octobre et terminés pour fin décembre logiquement.*

*Les travaux au niveau du béguinage redémarrent le 12 septembre 2018.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau des médecins, c'est toujours pareil ?*

*Il n'y a pas plus de médecins qui sont intéressés par des cellules ?*

*- Monsieur Le Maire : au niveau de la caisse d'épargne, il y a BESINGUE, il y a une personne qui vient de Roubaix, Madame DELOMELLE, peut-être aussi Marion CERF, l'orthophoniste, ce qui fait que ça nous permettrait d'agrandir les cellules du dentiste et puis des kinés à l'espace santé.*

*Là, il sont vraiment serrés.*

*L'idéal serait de retrouver un médecin.*

*Si nous arrivions à trouver un médecin supplémentaire, ce serait beaucoup plus simple et au moins nous aurions moins de fermeture.*

*Pour une ville comme Noyelles avec 7 000 habitants, il faut compter en moyenne 7 médecins.*

*Nous n'en sommes pas loin mais en comptant la CARMI où ils sont deux, ici deux en centre ville, ça fait quatre et Docteur DAVID, 5, il ne nous en manque que deux.*

*Et nous avons de la chance d'avoir des médecins, des kinés, une orthophoniste, des dentistes, une infirmière, à la CARMi nous allons avoir une gynécologue.*

*Elle doit venir faire une permanence une fois par semaine et puis un orthoptiste.*

*Sur la commune nous avons quand même un beau panel de praticiens mais il faut rester vigilant.*

*Je n'ai pas d'autres informations à vous donner.*

*Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons lever l'assemblée et je vous souhaite une très bonne soirée.*